

CONSEIL COMMUNAL DU 22.05.2023



Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

Ville de Comines-Warneton

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 24.04.2023.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 24.04.2023 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

2. Agents constatateurs environnementaux (A.C.E.). Présentation du service et de ses missions.

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance des missions et tâches effectuées par les agents constatateurs environnementaux.

3. Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Compte pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem pour l'exercice 2022 aux chiffres suivants :

	Montants initiaux	Montants corrigés
Recettes ordinaires	14.862,28 €	14.862,28 €
Recettes extraordinaires	30.991,55 €	30.991,55 €
Total des recettes	45.853,83 €	45.853,83 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	4.636,17 €	4.621,87 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	7.434,43 €	7.434,43 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	12.070,60 €	12.056,30 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 33.783,23 €	+ 33.797,53 €

4. Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines. Compte pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines pour l'exercice 2022 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant non corrigé
Recettes ordinaires	28.077,34 €	28.077,34 €
Recettes extraordinaires	42.893,95 €	42.893,95 €
Total des recettes	70.971,29 €	70.971,29 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	9.517,11 €	9.517,11 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	23.222,30 €	23.222,30 €

Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	32.739,41 €	32.739,41 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 38.231,88 €	+ 38.231,88 €

5. Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Warneton. Compte pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Warneton pour l'exercice 2022 aux chiffres suivants :

	Montants initiaux	Montants non corrigés
Recettes ordinaires	44.438,34 €	44.438,34 €
Recettes extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	44.438,34 €	44.438,34 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	11.930,96 €	11.930,96 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	28.504,27 €	28.504,27 €
Dépenses extraordinaires	3.676,18 €	3.676,18 €
Total des dépenses	44.111,41 €	44.111,41 €
Balance générale recettes-dépenses	326,93 €	326,93 €

6. Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert. Compte pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert pour l'exercice 2022 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	9.213,95 €	9.213,95 €
Recettes extraordinaires	1.525,80 €	1.525,80 €
Total des recettes	10.739,75 €	10.739,75 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	6.339,87 €	6.231,87 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	4.353,85 €	4.311,50 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	10.693,72 €	10.543,37 €
Balance générale recettes-dépenses	46,03 €	196,38 €

7. Finances communales. Comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2022. Bilan au 31 décembre 2022 et synthèse analytique. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes pour l'exercice 2022 comme suit :

COMPTE BUDGETAIRE 2022			
		Résultat budgétaire	
		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets	+	36.385.198,63	20.583.793,49

Engagements	-	28.689.170,65	17.652.790,86
+ Excédent/- Déficit budgétaire	=	+ 7.696.027,98	+ 2.931.002,63
		Résultat comptable	
		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets	+	36.385.198,63	20.583.793,49
Imputations	-	27.680.108,61	8.240.325,28
+ Excédent/- Déficit budgétaire	=	+ 8.705.090,02	+ 12.343.468,21

COMPTE DE RESULTATS 2022			
		Charges courantes	Produits courants
		25.690.332,61	28.902.347,74
Boni courant	+	3.212.015,13	
		Charges non décaissées	Produits non encaissés
		3.406.446,58	3.531.891,83
Boni d'exploitation	+	3.337.460,38	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		4.328.612,00	3.925.785,56
Mali exceptionnel	-		402.826,44
		TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS
		33.425.391,19	36.360.025,13
Boni de l'exercice	+	2.934.633,94	

BILAN 2022			
	ACTIF		PASSIF
Actifs immobilisés	81.987.894,84	Fonds propres	91.368.261,00
Actifs circulants	31.660.981,05	Dettes	22.280.614,89
TOTAL	113.648.875,89		113.648.875,89

8. Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2023. Projets. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'arrêter les modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2023 de telle sorte que les tableaux récapitulatifs se présentent comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	30.654.963,24 €	21.015.097,39 €
Dépenses exercice proprement dit	29.981.477,60 €	30.827.084,55 €
Boni / Mali exercice proprement dit	673.485,64 €	-9.811.987,16 €
Recettes exercices antérieurs	7.787.131,78 €	2.931.002,63 €
Dépenses exercices antérieurs	676.561,11 €	23.097,04 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	8.750.434,77 €
Prélèvements en dépenses	2.650.000,00 €	367.848,62 €
Recettes globales	38.442.095,02 €	32.696.534,79 €
Dépenses globales	33.308.038,71 €	31.218.030,21 €
Boni / Mali global	5.134.056,31 €	1.478.504,58 €

Cet objet a été examiné en détail lors de la réunion de la Commission Communale des Finances du 10.05.2023.

9. Rénovation de la Maison des Jeunes et de la Culture. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt. Délibération du Conseil Communal du 11.10.2021 (13^{ème} objet). Modification. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre du marché public de travaux relatif à la rénovation de la Maison des Jeunes et de la Culture :

- d'approuver les projet, cahier spécial des charges, devis, métrés et plans, adaptés et réalisés par l'auteur de projet GENERALE ARCHITECTES ;
- d'approuver le devis de ces travaux (valeur indicative) arrêté comme suit :

Lot 1 : Gros œuvre et finitions	2.480.439,58 € H.T.V.A.
Lot 2 : Menuiseries extérieures	660.134,95 € H.T.V.A.
Lot 3 : HVAC et sanitaires	1.447.399,20 € H.T.V.A.
Lot 4 : Electricité	657.917,62 € H.T.V.A.
Lot 5 : Scénographie	712.000,00 € H.T.V.A.
Total H.T.V.A.	5.957.891,35 € H.T.V.A.
T.V.A. 21%	1.251.157,18 €
Total	7.209.048,53 € T.V.A.C.

- de retenir la procédure ouverte comme mode de passation de marché ;
- de procéder, au vu des seuils de publicité européenne, à une publication au Bulletin des adjudications (B.A.) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.) ;
- de fixer les critères de la sélection qualitative tels que proposés par la Direction Générale.

10. Plan de relance de la Wallonie. Axe 2 : Assurer la soutenabilité environnementale. 2.1. : réaliser des rénovations énergétiques du bâti. Appel à projets à destination des Pouvoirs locaux afin de les inciter à améliorer la rénovation énergétique des bâtiments publics leur appartenant. Rénovation énergétique de la salle polyvalente sise rue des Trois-Évêchés, 41 à 7783 Comines-Warneton. Marché public de services pour la désignation d'un auteur de projet chargé de l'étude et du suivi des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente située à 7783 Le Bizet. Projet, cahier spécial des charges, estimation, annexes et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre du plan de relance de la Wallonie (axe 2 : Assurer la soutenabilité environnementale. 2.1. : réaliser des rénovations énergétiques du bâti) :

- de passer un marché de services ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet chargé de l'étude et du suivi travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente située rue des Trois-Évêchés, 41 à 7783 Le Bizet;
- d'approuver les projet, cahier spécial des charges, estimation, annexes et avis de marché (honoraires : 8% du montant total des travaux / estimation des travaux : 124.223,59 € T.V.A.C. – valeur indicative) ;
- de retenir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation de marché et de publier un avis de marché ;
- de fixer les critères de la sélection qualitative tels que proposés par la Direction Générale.

11. U.R.E.B.A. exceptionnel 2021. Appel à projet pour la rénovation de bâtiments publics. Amélioration de la performance énergétique de la salle des sports communale sise rue de Messines, 14 à 7782 Comines-Warneton. Maché public de services pour la désignation d'un Auteur de Projet chargé de l'étude et du suivi des travaux de rénovation énergétique de la

salle des sports située à 7782 Ploegsteert. Projet, cahier spécial des charges, estimation, annexes et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de l'appel à projets UREBA exceptionnel 2021 :

- de passer un marché de services ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet chargé de l'étude et du suivi travaux de rénovation énergétique de la salle des sports située rue de Messines, 14 à 7782 Ploegsteert ;
- d'approuver le projet, cahier spécial des charges, estimation, annexes et avis de marché (honoraires : 8% du montant total des travaux / estimation des travaux : 22.845,45 € T.V.A.C. – valeur indicative) ;
- de retenir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation de marché et de publier un avis de marché ;
- de fixer les critères de la sélection qualitative tels que proposés par la Direction Générale.

12. Biens immobiliers. Emprise en location temporaire d'une parcelle sise rue du Cimetière, 42 à 7783 Comines-Warneton. Promesse d'accord locatif. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre des travaux de voirie et d'égouttage dans la rue du Cimetière au Bizet :

- d'approuver la promesse d'accord locatif signée le 20.03.2023 ;
- de donner délégation au Comité d'Acquisition de Mons afin de passer l'acte et de représenter la Ville lors de la signature de celui-ci.

13. Biens immobiliers. Appel à projets Parcs en milieu urbain ». Acquisition d'une parcelle de terrain sise au lieu-dit « Godshuis » en vue d'aménagements en faveur de la biodiversité. Projet d'acte. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet d'acte transmis le 04.05.2023 par Maître Anthony LELEU, Notaire à Comines ;
- d'acquérir une parcelle de terrain sise au lieu-dit « Godshuis », pour une contenance de 91a 83ca, pour le prix de 36.732,00 €.
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – afin de signer l'accord au nom de la Ville.

14. Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°8387bis au nom de la S.A. IMMO TAVEIRNE, représentée par Madame Margot TAVEIRNE. Démolition de bâtiments d'exploitation, construction de 5 unités de logements, de 3 entités de garages en sous-sol, d'un espace d'accueil abritant différents services, d'habitations légères et aménagement d'une aire de camping-cars et des abords du site avec création de voiries et zones de stationnement, rue du Petit Pont, 1 à 7782 Ploegsteert. Modification de la voirie. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver, en application du décret « voirie » du 06 février 2014, la modification de voirie prévue dans le cadre de la démolition de bâtiments d'exploitation, la construction de 5 unités de logements, de 3 entités de garages en sous-sol, d'un espace d'accueil abritant différents services, d'habitations légères et l'aménagement d'une aire de camping-cars et des abords du site avec création de voiries et zones de stationnement, rue du Petit Pont, 1 à 7782 Ploegsteert et ce, sous réserve de l'obtention du permis d'urbanisme et du respect des conditions qui y seraient liées.

Le projet consiste en la modification de la voirie de la manière suivante :

- la rue du Petit Pont à 7782 Ploegsteert sera rectifiée et élargie pour permettre la circulation sécurisée des piétons et cyclistes et en améliorer sa qualité sur une distance

d'environ 300 mètres depuis l'angle de la rue de Messines jusqu'au droit de la parcelle concernée par le projet immobilier ;

- une bande d'1,50m de largeur en pavés de béton drainants sera aménagée et réservée aux piétons et cyclistes afin de permettre une utilisation conjointe entre la voiture et la mobilité douce à cet endroit, la route, quant à elle, sera en hydrocarboné ;

L'ensemble des voiries et aires de stationnement créées à l'intérieur du site resteront privées et seront donc à charge du propriétaire et seule la bande cyclo-piétonne le long de la rue du Petit Pont à 7782 Ploegsteert sera rétrocédée à la Ville ;

15. Rapport d'activités 2022 de la Commission Locale pour l'Énergie établie au sein du Centre Public d'Action Sociale de Comines-Warneton. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport d'activités 2022 de la Commission Locale pour l'Énergie (CLE).

Cette Commission s'est réunie à 7 reprises et a été saisie des dossiers suivants :

Électricité :

1. aucun dossier concernant les arriérés de paiement liés à la fourniture minimale garantie en électricité ;
2. 9 dossiers concernant la perte de statut de « client protégé » ;
3. aucun dossier de demande d'audition de client ;

Gaz :

1. aucun dossier concernant les arriérés de paiement liés à la fourniture de gaz auprès du gestionnaire de réseau de distribution ;
2. 20 dossiers concernant les clients protégés qui ne sont plus en mesure d'alimenter leur compteur à budget pendant la période hivernale ;
3. 8 dossiers concernant la perte de statut de « client protégé » ;
4. aucun dossier de demande d'audition de client.

16. Plan de Cohésion Sociale. Convention entre le lieu d'accueil « Les P'tits Bas-Mountches » et la maison d'accueil « L'OASIS ». Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes de la convention de collaboration entre la Ville et l'A.S.B.L. ACIS-GROUP Maison d'accueil « L'OASIS » ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre et Monsieur Cédric VANYSACKER, Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer cette convention au nom de la Ville.

17. Handiplaine. Centre de vacances. Règlement d'Ordre Intérieur. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur dans le cadre d'Handiplaine.